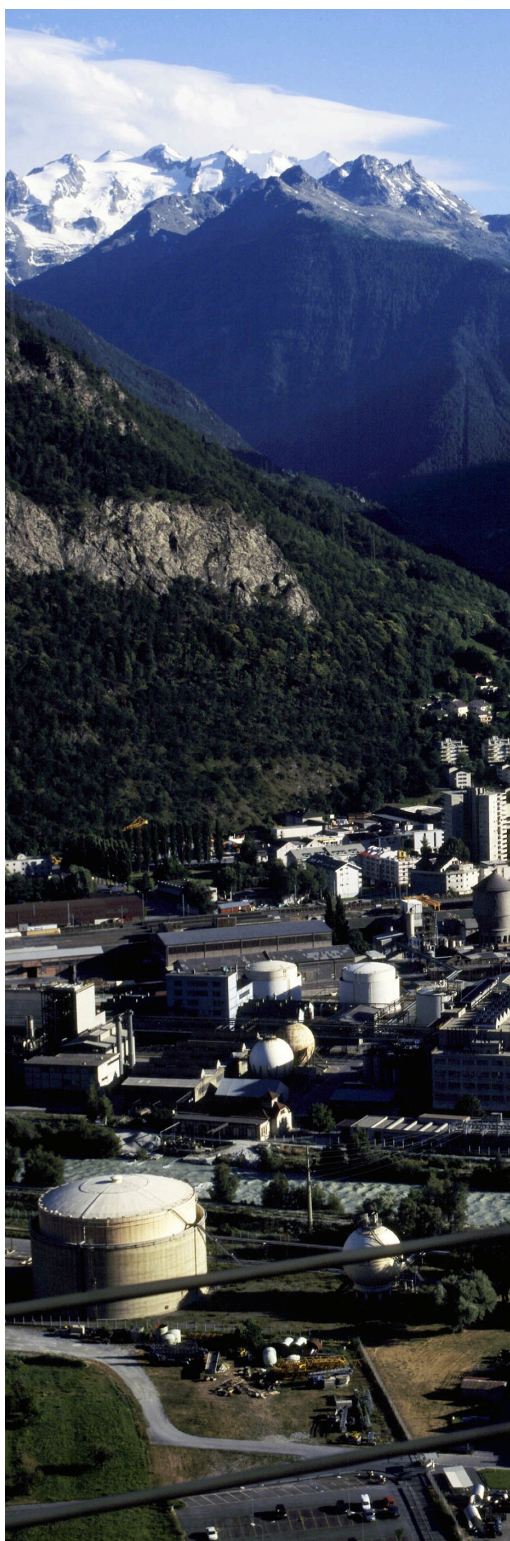


Feuille de résultats #02

CoSF «Romandie»



Politique régionale vs politique des agglomérations

SOMMAIRE

1. Informations sur la manifestation	2
2. Programme et buts	3
Programme	3
Buts de la deuxième séance	3
3. FAQ: l'essentiel en bref	3
Point de vue des participants	3
4. Exposé d'introduction: politique régionale vs politique des agglomérations	4
Une sélection de thèses du SAB	4
5. Politique des agglomérations et politique régionale: ensemble ou séparément?	6
Situation de départ dans le champ d'action de la politique des agglomérations et de la politique régionale	6
Les potentiels d'une collaboration renforcée	6
Besoin d'agir	7
Tâches de la région / du management régional	8
Exemple d'une bonne collaboration	8
Conclusions	9
6. Remarques particulières	9
Brainstorming sur d'autres thèmes de la communauté du savoir-faire «Romandie»	9
7. Conseils de lecture	9
8. Références	10

Feuille de résultats

Cette feuille de résultats correspond à un procès-verbal retravaillé et complété. Elle est censée aider les participantes et les participants de la communauté du savoir-faire à comprendre les grandes idées et les réflexions, ainsi qu'à consigner par écrit les diverses étapes du travail. Elle doit toutefois être considérée comme une partie d'un processus de travail qui n'est pas encore achevé. Toutes les pages sont donc pourvues d'un sigle «work in progress».

La feuille de résultats est un document destiné aux membres de la communauté du savoir-faire. Il s'adresse en outre également aux autres actrices et acteurs qui œuvrent dans le domaine du développement régional, et qui s'intéressent aux thèmes traités dans les feuilles de résultats.

1. INFORMATIONS SUR LA MANIFESTATION

Communauté du savoir-faire (CoSF) «Romandie»

Type de manifestation

Communauté du savoir-faire, 2e séance

Lieu et date

Hôtel Alpes et Lac, Neuchâtel, 7 septembre 2011

Contact

Johannes Heeb (johannes.heeb@regiosuisse.ch)

Animation et procès-verbal

Katharina Conradin, regiosuisse (animation)

François Parvex, regiosuisse/SEREC (animation)

Tandiwe Erlmann, regiosuisse (procès-verbal)

Participants

Pascale Anton, Promotion économique du canton de Fribourg

Sophie-Hélène Bataïni, Service de l'économie, canton de Neuchâtel

Louis-Marie Boulianne, EPFL ENAC INTER CEAT

Jean-Marc Buchillier, Association pour le développement du Nord Vaudois

Francis Daetwyler, Association Centre Jura

Thomas Egger, Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)

Sylvie Fasel Berger, Secrétariat CGSO

Alain Flückiger Association de la Région Gros-de-Vaud

Daniel Grassi-Pirrone, Association Réseau Urbain Neuchâtelois

Sandrine Lo Ricco Apothéloz, arcjurassien.ch

Alain Lunghi, Coordinateur NPR Fribourg

Mark Reinhard, SECO, Secteur Politique régionale et d'organisation du territoire

Michel Rey, ancien secrétaire général de la CEAT

Laurent Thévoz, EPFL ENAC INTER CEAT

Téléchargement du document

www.regiosuisse.ch/telechargement

Langues

Les feuilles de résultats des communautés du savoir-faire regiosuisse paraissent en allemand et en français.

Photo page de titre

Viège, dans la vallée du Rhône. Photo regiosuisse.



Les participants de la communauté du savoir-faire «Romandie», le 7 septembre 2011, à Neuchâtel.



2. PROGRAMME ET BUTS

Programme

- **Accueil et présentation de la méthode et forme de travail:** Les communautés du savoir-faire regio**n**uisse offrent la possibilité d'échanger et de mettre à jour des connaissances concrètes, des expériences et des stratégies sur le développement régional et la Nouvelle politique régionale (NPR).
- **Phase de travail 1:** Politique régionale vs politique des agglomérations, Conférence introductive de Thomas Egger, directeur du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), suivie d'une discussion en petits groupes
- **Phase de travail 2:** Poursuite de la discussion du matin sur la collaboration entre la politique régionale et la politique des agglomérations
- **«Atelier pratique»:** Echange sur des questions et des suggestions, ainsi que brainstorming sur d'autres thèmes et l'avenir de la communauté du savoir-faire «Romandie»

Buts de la deuxième séance

- Esquisser une vue d'ensemble du besoin d'agir et des potentiels d'une collaboration renforcée dans les domaines d'action que constituent la politique régionale et la politique des agglomérations
- Montrer où le management régional peut intervenir, afin d'œuvrer en fonction du besoin d'agir identifié au préalable
- Echange d'exemples de cas et de facteurs de réussite pour une collaboration fructueuse entre la politique régionale et la politique des agglomérations
- Rechercher un consensus quant au futur de la communauté du savoir-faire «Romandie» et définir les autres thèmes à traiter

3. FAQ: L'ESSENTIEL EN BREF

Point de vue des participants

Pourquoi le renforcement de la collaboration entre les régions et les agglomérations est-il une entreprise qui vaut la peine?

- Les agglomérations et les espaces ruraux doivent tous être interprétés comme des espaces fonctionnels, qui se complètent mutuellement grâce à leurs orientations multifonctionnelles. Une planification commune permet d'harmoniser de manière optimale les potentiels fonctionnels dans les deux espaces. Une meilleure exploitation du potentiel régional entraîne un renforcement de l'ensemble de la région au niveau de la concurrence économique.
- Une planification commune permet de relever en commun les différents défis avec des capacités personnelles, politiques et financières renforcées.

Comment peut-on, dans ce contexte, gérer d'éventuels conflits concernant les buts?

- La politique des agglomérations et la politique régionale poursuivent des objectifs contraires. La Confédération tente de désamorcer ce conflit d'objectifs en mettant l'accent, avec la NPR, sur le développement économique de l'espace rural, afin de conserver l'urbanisation décentralisée de la Suisse.
- Des réformes sont indispensables si l'on veut définir des objectifs et des directives stratégiques, en fonction desquels la coordination des deux politiques puisse s'orienter. Le Projet de territoire Suisse est un premier signal politique dans cette direction et montre de nouvelles voies en matière de planification du territoire.

Où réside le besoin d'agir le plus urgent?

- Le principe de base est le suivant: Il s'agit d'identifier et de reconnaître les interdépendances entre villes et campagnes, puis de déterminer des objectifs communs. C'est le principe même d'une perspective de compréhension systémique commune d'après laquelle doivent s'orienter les politiques sectorielles ainsi que les politiques régionales et d'agglomérations.
- La Confédération et les cantons doivent promouvoir activement la collaboration, en faisant en sorte que les instruments existants s'inscrivent dans le cadre de l'interaction entre la ville et la campagne et de manière à ce que ces instruments soient accessibles au niveau communal. Pour ce faire, les communes rurales et les agglomérations doivent avoir des visions claires des avantages que procurerait la coopération (p.ex. avantages financiers, accompagnement sur le fond ou la forme, etc.).



Quelles tâches les régions / les managements régionaux peuvent-ils assumer dans ce contexte?

- La région / le management régional initie la collaboration entre les régions et les agglomérations et étend, là où cela s'avère nécessaire, ses compétences dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Qu'est-ce qui caractérise les bons exemples de collaboration?

Il s'agit souvent de projets qui donnent le temps nécessaire à la mise en place des processus ainsi qu'à l'implication des acteurs, et qui se caractérisent par leur ancrage dans des stratégies de développement plus générales.

4. EXPOSE D'INTRODUCTION: POLITIQUE REGIONALE VS POLITIQUE DES AGGLOMERATIONS

Une sélection de thèses du SAB

Thomas Egger, directeur SAB

Le contexte géographique

Il existe un lien fort entre les agglomérations et les régions rurales. De nombreuses agglomérations représentent en effet des centres fonctionnels pour les régions et s'étendent parfois très loin dans l'espace rural. Elles sont donc étroitement liées d'un point de vue géographique également.

Alors que, contrairement à la LIM, la NPR s'est ouverte à la coopération entre la ville et la campagne, le thème de l'espace rural a été largement délaissé dans la politique des agglomérations. Ceci est particulièrement évident dans la NPR, qui confère aux agglomérations un rôle essentiel dans le développement de l'espace rural (elles en sont les moteurs), tandis que dans la politique des agglomérations de la Confédération, ce même espace rural n'est considéré que de manière accessoire.

Les thèses SAB: Les agglomérations et les régions rurales sont étroitement liées les unes aux autres et peuvent former des symbioses. Cette diversité rend la Suisse particulièrement attractive.

La politique au niveau fédéral

La politique des agglomérations et la politique régionale sont considérées séparément au niveau fédéral. On essaie, avec la politique des agglomérations, de mettre en place une coordination des différentes politiques sectorielles (surtout l'aménagement du territoire et le développement des transports) et créer ainsi une politique intégrale pour l'espace urbain. Il s'agit notamment, avec la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA), où sont représentés la Confédération, les cantons, les villes et les communes, de garantir une intégration verticale dans la politique des agglomérations.

Avec la NPR, la Confédération a mis l'accent, en matière de politique régionale, sur la compétitivité, la force d'innovation et la capacité d'exportation des régions rurales et de montagne. Bien que la coordination de la NPR avec les politiques sectorielles relève, selon le volet 2 de la NPR, de la responsabilité de la Confédération, la politique régionale ne saurait être, à proprement parler, qu'une politique unilatérale dans l'espace rural. On constate par ailleurs qu'un organe qui permettrait une intégration verticale, comme c'est le cas de la CTA, fait défaut dans l'espace rural.

Les thèses SAB: Les villes et les régions doivent pouvoir se rencontrer et dialoguer sur un pied d'égalité, ce qui n'est pratiquement pas possible dans la situation que nous connaissons aujourd'hui. Il faut pour ce faire élaborer une politique intégrale pour l'espace rural, et avec la participation de ses acteurs. Il s'agit en outre d'étendre les compétences de la CTA aux régions rurales, afin d'offrir une plateforme pour la coordination entre la ville et la campagne.

Les raisons de l'échec de la coordination au niveau fédéral

- Les deux politiques ont des buts différents et se placent donc dans des perspectives différentes.
- Malgré les diverses sources de financement disponibles, on cherche à exploiter les mêmes ressources.
- Aucun véritable dialogue ne s'est instauré entre les politiques, étant donné qu'il n'existe aucune institutionnalisation sous la forme d'unités administratives communes ou de plateformes partagées.
- Les intérêts des cantons et des communes divergent parfois considérablement.
- Des conceptions solidement enracinées et parfois dépassées qui voient les



agglomérations comme moteurs du développement et les régions rurales comme branche industrielle ou espace de détente, existent dans les esprits et se retrouvent dans la politique.

Les thèses SAB: Afin qu'une collaboration puisse fonctionner et qu'un consensus sur des questions concrètes puisse être trouvé, il faut un dialogue institutionnalisé.

Quelques exemples de collaboration dans les régions

- **Région du Haut-Valais:** Le programme de l'agglomération Brigue-Viège-Naters, qui existe depuis 2005, coordonne les trois sites. Il est encadré depuis 2009 par le management régional du Haut-Valais. Le secrétariat commun représente une bonne approche, qui permet de garantir la communication entre la ville et la campagne et d'harmoniser leurs programmes. On constate toutefois des difficultés au niveau de la mise en œuvre, étant donné que les régions de montagne ne se sentent pas suffisamment prises en compte par les agglomérations et qu'elles contestent la coordination.
- **Conférences régionales Berne:** Les conférences régionales mises en place dans le canton de Berne suite à la stratégie pour les agglomérations et la collaboration régionale (SARZ) concrétisent la collaboration régionale. Les instances en question, démocratiquement légitimées, se prononcent sur des questions concernant plusieurs communes qui s'inscrivent dans un espace fonctionnel spécifique. Bern-Mittelland et Oberland Ost ont compris comment œuvrer efficacement en mettant en place un processus participatif de longue haleine dans le cadre de la conférence régionale. Dans la région Thun-Oberland West, elle a déjà été refusée dans les urnes par les communes rurales surtout, qui craignent d'être dominées par les villes.
- **Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN):** Le réseau urbain neuchâtelois met l'accent sur la mise en réseau des agglomérations et la fusion de la ville et de la campagne. Cette approche politique originale est censée assurer la cohérence entre les divers intérêts, attentes et lois du canton de Neuchâtel et des régions limitrophes.

Voir à ce sujet www.rw-oberwallis.ch, www.bernmittelland.ch, www.oberland-ost.ch et www.lerun.ch.

Difficultés et facteurs de réussite pour l'harmonisation de la politique des agglomérations et de la politique régionale

DIFFICULTES	FACTEURS DE REUSSITE
<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'identité commune • Des problèmes différents • Autonomie communale • Peur de la domination de la ville • Communication des chances insuffisante • Des approches politiques différentes 	<ul style="list-style-type: none"> • Interdépendance de la ville et de la campagne • Aménagement du territoire intégral • Approche supracommunale • Respecter les réserves et les réticences via un pilotage approprié • Développement du potentiel de toutes les régions • Prendre en considération les expériences faites à l'époque de la LIM • Opter pour des approches participatives • Mettre en œuvre des mesures concrètes et bien visibles

Conclusions du SAB

Les agglomérations ainsi que les régions rurales et les régions de montagne se chevauchent au niveau fonctionnel, et ce également du point de vue géographique. L'attractivité de la place économique suisse face à la concurrence internationale repose sur cette interaction entre les régions urbaines et rurales, qui se complètent mutuellement, par exemple avec leurs prestations de différents secteurs prioritaires (prestations vs. industrie resp. agriculture et industrie forestière). C'est la raison pour laquelle il convient de considérer ces derniers au niveau de l'aménagement du territoire et de les y intégrer, puis d'harmoniser les différentes politiques sectorielles.



A l'échelle fédérale, cela se passe toutefois souvent à un niveau abstrait, qui ne permet pas de considérer comme il se doit les questions et les problématiques concrètes. Mais au niveau de la mise en œuvre concrète également, qu'elle concerne le niveau cantonal, régional ou communal, force est de constater que la volonté et les moyens en vue d'une coordination efficace des programmes et des projets font souvent défaut. Afin de permettre une collaboration entre la ville et la campagne, ainsi qu'une planification intégrale, il faut impérativement que ces blocages disparaissent. Pour ce faire, il faut renforcer le dialogue en l'institutionnalisant et en l'encourageant à tous les niveaux. Il s'agit de choisir des approches qui permettent de dépasser les frontières administratives au profit d'espaces fonctionnels.

5. POLITIQUE DES AGGLOMERATIONS ET POLITIQUE REGIONALE: ENSEMBLE OU SEPARÉMENT?

Résultat des discussions

Les discussions ont été vives dans le cadre du débat sur le thème de la politique régionale vs la politique des agglomérations. De nombreux aspects ont ainsi été abordés. Les principales idées et réflexions sont résumées ci-après. Voir également la bibliographie sous la rubrique «8. Références» pour le détail.

Situation de départ dans le champ d'action de la politique des agglomérations et de la politique régionale

Malgré des interdépendances étroites, les agglomérations et les espaces ruraux se voient confrontés à des défis différents et formulent en conséquence d'autres priorités dans leurs stratégies:

- Les communes rurales poursuivent résolument des stratégies de croissance en espérant engranger des recettes fiscales plus élevées grâce à l'arrivée de nouveaux habitants.
- La politique des agglomérations se focalise en revanche sur des aspects liés à l'aménagement du territoire, comme l'utilisation économique des sols et la densification des implantations.

Toutes deux poursuivent donc des objectifs contraires. La Confédération tente de désamorcer ce conflit d'objectifs en mettant l'accent, avec la NPR, sur le développement économique de l'espace rural, afin de conserver l'urbanisation décentralisée de la Suisse.

Pour ce qui touche au pilotage de ces développements, les opinions des participants sont divergentes. A quel niveau territorial faut-il œuvrer, afin de piloter des processus de développement? Est-ce l'affaire de la Confédération et la planification doit-elle être réglementée par des lois uniformes et ce jusqu'au niveau communal? Ou, au contraire, le pilotage doit-il être conçu comme quelque chose de subsidiaire, c'est-à-dire assumé par le niveau territorial le plus petit possible qui est concerné par des problèmes concrets et qui donc mettra en œuvre des mesures spécifiques? En fait, l'adoption d'une approche top-down, qui garantit un développement uniforme, ou d'une approche bottom-up, qui garantit l'autonomie et l'implication des acteurs concernés, ou une combinaison des deux, voilà qui est affaire de négociation sociétale.

Les acteurs sont trop mus par des considérations politiques qui s'inscrivent dans l'urgence, de sorte que les vieilles approches et les mêmes développements continuent à perdurer.

Selon les participants, des réformes sont indispensables si l'on veut définir des objectifs et des directives stratégiques, en fonction desquels la coordination des deux politiques puisse s'orienter. Le Projet de territoire Suisse est un premier signal politique dans cette direction et montre de nouvelles voies en matière de planification du territoire.

Les potentiels d'une collaboration renforcée

Le rapport entre les régions et les agglomérations est marqué par des conceptions différentes de la concurrence relative aux possibilités de développement. Malgré ces différences, il existe des liens étroits entre la ville et la campagne, de sorte que des coopérations présentent des avantages pour tous deux.

- **Exploitation du potentiel régional:** Les agglomérations et les espaces ruraux doivent tous deux être interprétés comme des espaces fonctionnels, qui se complètent mutuellement grâce à leurs orientations multifonctionnelles (BERZ HAFNER ET AL. 2009). Une planification commune permet d'harmoniser de manière optimale les potentiels fonctionnels dans les deux espaces. Une



meilleure exploitation du potentiel régional entraîne un renforcement de l'ensemble de la région au niveau de la concurrence économique.

- **Coordination des investissements:** La planification commune permet l'engagement efficient des moyens financiers à disposition. C'est ainsi que, par exemple, des synergies peuvent être utilisées pour les projets d'infrastructures, des installations communes pouvant être aménagées qui profiteront à l'agglomération et à l'espace rural: les coûts de construction et d'entretien diminuent pour tous les partenaires impliqués, grâce à une utilisation optimisée.
- **Développement cohérent:** La coopération entre la ville et la campagne est une condition pour un développement cohérent d'espaces fonctionnels, surtout dans la politique d'urbanisation et des transports. Travailler au niveau des régions permet une réduction du nombre des interlocuteurs de la Confédération et du canton et une adaptation aux stratégies globales en matière d'aménagement du territoire, comme le «Projet de territoire Suisse» le préconise.
- **Fonctionnalité renforcée:** Une collaboration renforcée entre les espaces urbains et ruraux, et au sein de ces derniers, recèle des potentiels intéressants, en particulier pour les communes rurales qui connaissent un exode de population important. Certaines communes se voient de plus en plus dans l'impossibilité de maîtriser des tâches qui deviennent toujours plus complexes. Une fusion leur permet de faire face aux défis qui doivent de plus en plus être considérés dans leur globalité.
- **Plus grande capacité de négociation:** Les fusions d'agglomérations et de communes rurales permettent d'avoir un plus grand poids politique face aux cantons et à la Confédération, de sorte qu'elles peuvent mieux se positionner à l'intérieur d'espaces fonctionnels spécifiques. La Confédération et les cantons profitent également s'ils peuvent dialoguer avec un interlocuteur sur un pied d'égalité.

Besoin d'agir

- **Reconnaître les interdépendances:** L'identification et la reconnaissance d'interdépendances entre la ville et la campagne doivent déboucher sur une compréhension commune du système et les politiques sectorielles; la politique des agglomérations et la politique régionale doivent être orientées en conséquence. Ceci est une condition importante pour la mise en valeur de l'espace rural, par exemple dans le domaine de la détente et de la sécurité alimentaire.
- **Instrument de compensation:** Si l'on entend réduire les écarts entre les espaces urbains et ruraux, il faut un instrument de compensation, comme le prévoit la RPT, entre les cantons. (DFF 2007). Etant donné que la ville et la campagne œuvrent souvent ensemble à l'intérieur d'espaces fonctionnels, qui coïncident rarement avec des limites administratives, la compensation en question doit être aussi envisagée à un niveau transfrontalier.
- **Clarification des buts communs:** On ne dispose pas d'explication claire quant à la manière dont il faut comprendre la politique des agglomérations et la politique régionale comme étant des politiques complémentaires et ce que cela signifie concrètement pour leur mise en œuvre. Si l'on veut garantir un développement cohérent, il faut impérativement clarifier le rôle et l'orientation du système ville-campagne. Le Projet de territoire Suisse sert ici de point de référence quant à la manière dont on pourrait harmoniser les politiques pertinentes dans le domaine de l'aménagement du territoire. Une concrétisation progressive des objectifs définis dans le Projet de territoire Suisse et les stratégies proposées doit encore voir le jour aux différents niveaux territoriaux (PROJET DE TERRITOIRE SUISSE 2011).
- **Politique intégrale de l'espace rural:** Bien que la NPR ait fixé pour objectif, avec le volet 2, de coordonner au niveau fédéral les différentes politiques sectorielles, il est difficile de relever des succès concrets induits par ces mesures d'accompagnement. Une extension de la politique régionale est nécessaire, si l'on veut tenir compte des multiples défis auxquels l'espace rural est confronté et permettre une harmonisation réelle avec la politique des agglomérations. Celle-ci dispose, avec la CTA, d'un instrument de coordination important. Ce genre de dialogue institutionnalisé est également nécessaire dans la politique régionale.
- **Intégration régionale:** Il faut étudier la nécessité de promouvoir une intégration accrue des espaces ruraux dans le cadre de la collaboration ville-campagne. Quant à savoir comment les structures seront adaptées – c'est-à-dire si l'on vise la fusion de diverses communes rurales ou seulement une étroite collaboration entre ces dernières – cela dépend notamment de la capacité de



fonctionnement des communes rurales et de leur volonté politique de collaborer.

- **Promotion de la collaboration:** La Confédération et les cantons doivent promouvoir activement l'intégration régionale par le biais de processus institutionnalisés. Les instruments existants doivent être orientés vers l'interaction entre la ville et la campagne et être accessibles au niveau communal. Pour ce faire, les communes rurales et les agglomérations doivent avoir des visions claires des avantages que procurerait la coopération. Cela peut se faire via des incitations financières, un accompagnement des processus ou un ancrage légal, comme c'est le cas dans le canton du Valais et sa loi sur la politique régionale (BERZ HAFNER ET AL. 2009). Une extension de la CTA à la politique régionale serait également envisageable. La Conférence tripartite, coordonnerait les deux politiques et garantirait l'échange au niveau territorial.
- **Légitimation des instances régionales:** Les acteurs régionaux doivent être reconnus en tant qu'acteurs principaux du développement des espaces fonctionnels. Afin de pouvoir prendre des décisions stratégiques comme définir un plan directeur, il faut que la région ait une légitimation. Les Conférences régionales bernoises sont un exemple intéressant d'une instance démocratiquement légitimée au niveau régional, bien qu'aucune prise de décision contraignante ne soit absolument indispensable (BERZ HAFNER ET AL. 2009). En outre, les régions doivent, en tant qu'unités importantes intervenant au niveau de la planification, être prises au sérieux et par la Confédération et par les cantons. La réorganisation des structures régionales dans le canton du Valais représente une approche particulièrement judicieuse.

Tâches de la région / du management régional

- **Prendre des initiatives:** Etant donné que les régions rurales attribuent une plus grande importance aux agglomérations (comme moteur économique) que l'inverse, il revient au management régional d'initier la collaboration renforcée.
- **Elargir les compétences:** L'orientation principale de la NPR exige en particulier des compétences dans le domaine de la promotion économique. Afin de mettre en place une politique régionale intégrale et une coopération renforcée, il faudrait développer des compétences dans le domaine de la planification de l'urbanisation et des transports, ainsi que dans d'autres politiques sectorielles relevant de l'aménagement du territoire, pour autant que ces compétences n'existent pas déjà.
- **Renforcer la collaboration transfrontalière:** La collaboration de la politique des agglomérations et de la politique régionale dans les espaces fonctionnels s'inscrit souvent au niveau suprarégional. Afin de tenir compte de ces réalités, il faudrait lancer de plus en plus des projets qui vont au-delà des frontières administratives.
- **Etablir un étalonnage des pratiques cantonales:** Les cantons de Berne, de Neuchâtel, du Valais et de Vaud ont joué un rôle de pionnier et proposent des modèles de collaboration efficaces entre les agglomérations et les espaces ruraux. Un étalonnage au niveau suisse permettrait à d'autres cantons de se référer à ces exemples de bonnes pratiques.
- **Harmoniser les phases de planification:** Les phases de planification à l'intérieur d'espaces fonctionnels devraient faire l'objet d'une harmonisation. Le management régional peut collaborer avec les cantons dans ce contexte.

Exemple d'une bonne collaboration

- **Agglo Sierre / Crans-Montana:** Cette institution créée à l'initiative des 18 communes membres et qui a bénéficié de l'aide du programme de la Confédération en faveur des agglomérations, représente un bon point de départ pour la collaboration entre les agglomérations et les communes rurales. Cette plateforme, qui n'a vu le jour qu'en 2007, traite des défis qui n'auraient pas pu être abordés en raison de l'étroite imbrication des tâches au niveau communal. La nouvelle organisation des structures régionales récemment mise en place dans le canton du Valais pour les espaces fonctionnels qui vont au-delà de la configuration ville-campagne vient renforcer ce type de collaboration. Avec la non-adhésion de la commune d'Anniviers, cet exemple montre toutefois également qu'une bonne approche n'est pas à l'abri de divergences quant aux possibilités de développement concrètes.

| Voir en outre www.agglosierre-cransmontana.ch.



Conclusions

Un développement cohérent des régions ne peut se réaliser que via une collaboration renforcée entre la politique régionale et la politique des agglomérations. Il est indispensable pour ce faire d'adopter une perspective globale, d'avoir des visions communes et développer une culture du dialogue qui permette une ouverture face aux intérêts de tous les acteurs impliqués.

La collaboration doit être institutionnalisée de sorte que la politique régionale et la politique des agglomérations puissent être coordonnées à tous les niveaux territoriaux nécessaires. La responsabilité de la promotion active devrait être assumée conjointement par la Confédération et les cantons. Les instruments existants doivent tenir compte de l'interdépendance des espaces urbain et rural et permettre aux acteurs d'en profiter.

On peut envisager, comme organe central chargé de mettre en place une telle coordination entre les politiques et les différents niveaux territoriaux, une conférence tripartite, au sein de laquelle seraient représentés la Confédération, les cantons ainsi que les communes rurales et les agglomérations qui font cause commune. Tous les acteurs impliqués doivent participer à ce dialogue et les besoins des espaces ruraux devraient particulièrement être pris en compte.

6. REMARQUES PARTICULIÈRES

Brainstorming sur d'autres thèmes de la communauté du savoir-faire «Romandie»

Dans le cadre de l'atelier pratique, les participants ont décidé qu'il y avait fondamentalement un besoin d'échange et que la communauté du savoir-faire «Romandie» devait continuer à exister. Parmi les thèmes possibles pouvant être abordés dans le cadre d'autres séances, on mentionnera:

1. **Ecologie industrielle:** choix de l'emplacement des entreprises, aspects liés à la couverture énergétique, avantages pour le développement régional.
2. **Politique des agglomérations et politique régionale:** exemples de bonnes pratiques dans les cantons, qui ont un caractère de modèles, coopération verticale et horizontale.
3. **Coordination des politiques sectorielles:** moyens financiers de la Confédération, potentiel de simplification pour les cantons, type et instruments de la coordination, formation continue.
4. **Secteur agroalimentaire:** potentiels dans les régions, possibilités de développement dans le cadre de la NPR.

7. CONSEILS DE LECTURE

- BERZ HAFNER + PARTNER AG & CEAT (2009): Accorder politique des agglomérations et politique de l'espace rural. Berne: Conférence tripartite sur les agglomérations CTA. Téléchargement: <http://www.tak-cta.ch/french/relations-ville-campagne/themes/relations-ville-campagne/menu-id-73.html>

Le rapport montre les relations entre les domaines de la politique des agglomérations et de l'espace rural et explique, au moyen de quatre exemples d'approches et d'obstacles, comment ces politiques peuvent être harmonisées, afin de garantir un développement équilibré de l'espace rural et de l'espace urbain. Le rapport offre en outre une introduction claire à la thématique et aborde les problématiques qui y sont liées par le biais d'exemples, afin d'en déduire, dans une synthèse, des approches possibles et des recommandations.

- PROJET DE TERRITOIRE SUISSE (2011): Projet en vue d'une consultation tripartite. Berne: DETEC, Palais fédéral Nord, ARE, CdC, DTAP, UVS, ACS. Téléchargement: www.are.admin.ch/themen/raumplanung/00228/00274/index.html?lang=fr

Le Projet de territoire Suisse contient des stratégies concernant le futur développement territorial de la Suisse. Ce projet constitue la base politique pour une politique de développement territorial durable et mieux coordonnée. Il a été élaboré par la Confédération, les cantons, les villes et les communes et doit encore être approuvé par le Conseil fédéral, afin qu'il soit contraignant pour les autorités à tous les niveaux.

- Site Web de la Conférence tripartite sur les agglomérations: www.tak-cta.ch.

Le site Web de la Conférence tripartite sur les agglomérations propose d'autres documents intéressants sur le thème des agglomérations et de la planification du territoire, également dans le domaine supracantonal.



8. RÉFÉRENCES

- BERZ HAFNER + PARTNER AG & CEAT (2009): Adéquation de la politique des agglomérations avec la politique de l'espace rural. Berne: Conférence tripartite sur les agglomérations CTA.
 - DFF & CdC (2007): Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons – RTP. Berne: DFF & CdC.
 - PROJET DE TERRITOIRE SUISSE (2011): Projet en vue de la consultation tripartite. Berne: DETEC, Palais fédéral Nord, ARE, CdC, DTAP, UVS, ACS.
-

